



## L'offre CP+ Intergénération<sup>1</sup>

Une donation dans le cadre de CP+ Intergénération associe un don manuel et un contrat d'assurance vie.

Le principe est simple. Vous réalisez une donation qui est effective immédiatement : votre enfant ou petit-enfant est propriétaire du capital. Vous pouvez décider de l'âge auquel il en aura la libre disposition.

Jusqu'à son utilisation par votre enfant ou petit-enfant, ce capital est investi sur un contrat d'assurance vie : un contrat CP+ avec le choix entre un rendement annuel garanti (fonds en euros) et un investissement sur les marchés financiers (SICAV, FCP) géré par des signatures prestigieuses. Pendant toute la durée du contrat, votre enfant ou petit-enfant peut effectuer des versements réguliers ou exceptionnels : vous l'aidez à constituer une épargne.

1. CP+ est un contrat de la Compagnie COPARC. COPARC Entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme au capital de 5 760 000 euros / RCS Paris B 331 280 776 - APE 660 A Siège Social : 83/85 avenue Marceau - 75116 PARIS Tél : 01 53 24 46 46 / Fax : 01 53 24 46 28.

Envie d'aider vos enfants ou petits-enfants à démarrer dans la vie ?

Une donation dans le cadre de CP+ Intergénération offre de multiples avantages :

- Un cadre fiscal avantageux pour vous mais aussi vos enfants ou petits-enfants.
- Un capital géré grâce à un investissement sur un contrat d'assurance vie.
- Un droit de regard sur l'utilisation des sommes transmises.
- La prise en charge des démarches administratives par votre conseiller financier.

CP+ Intergénération C'est simple !

Votre conseiller financier s'occupe pour vous de toutes les démarches administratives : établissement du pacte de don manuel, enregistrement auprès de la recette des impôts ...

Vous êtes tranquille !

**ESPACE PATRIMOINE et INVESTISSEMENTS**  
Membre du réseau W FINANCE PARTNER  
62 Rue Saint-Lazare - 75009 PARIS  
Tél. : 01 53 16 38 83 - Fax : 01 53 16 38 63  
RCS : 488 673 682 / APE 6630 Z  
ORIAS : 07 025 666 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
[www.espace-pi.com](http://www.espace-pi.com)

W FINANCE

83/85 avenue Marceau  
CS 61623  
75783 PARIS cedex 16  
[www.wfinance.com](http://www.wfinance.com)

W Finance  
Société anonyme au capital de 4 890 260 euros  
702 022 443 RCS Paris  
TVA intracommunautaire : FR 43 702 022 443

Allianz

WF - Dep CP+ Intergénération - 04/10 / Révision Antik

W FINANCE

SINCE 1970

L'ESPRIT PATRIMOINE



CP+ Intergénération :

La solution qui a tout compris !

[www.espace-pi.com](http://www.espace-pi.com)

Allianz



Sophie serait prête à aider sa petite-fille Chloé. Elle confie à son conseiller financier ces interrogations...

Quel est l'intérêt de transmettre une part de mes biens de mon vivant ?

Il est préférable de préparer la transmission de votre patrimoine de votre vivant pour vous assurer que vos volontés seront bien respectées. En effet, en présence d'enfants, si rien n'est fait, les petits-enfants n'ont aucun droit sur la succession. Ainsi, votre fille Camille aura des droits sur votre succession mais votre petite-fille Chloé n'en aura pas.

De plus, la donation bénéficie d'avantages fiscaux<sup>1</sup> très intéressants : abattement de 31 395 euros tous les 6 ans par petit-enfant (156 974 euros par enfant), réduction de droits de mutation en fonction de l'âge du donateur...

C'est pourquoi, quand le montant du patrimoine est important, il est préférable de ne pas attendre pour profiter de ces avantages fiscaux.

N'est-il pas plus simple de remettre les fonds à ma petite-fille sans attendre, de la main à la main ?

D'une part, vous exposez votre petite-fille à un redressement fiscal.

D'autre part, rien ne vous garantit que les capitaux donnés ne seront pas utilisés à d'autres fins.

Comment m'assurer que ma petite-fille ne dépense pas cet argent n'importe comment ?

Dans le cadre du contrat CP+ Intergénération, nous définissons ensemble la date à laquelle votre petite-fille pourra avoir accès aux fonds constitués pour elle. Avant cette échéance, aucun rachat ne pourra être effectué sans votre accord.

Cette opération n'est-elle pas trop compliquée à réaliser ?

En tant qu'expert patrimonial, votre conseiller financier est à vos côtés pour vous guider dans vos choix et se charger de toutes les formalités administratives et fiscales.

... Si comme Sophie, vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités de donner à vos enfants ou petits-enfants, il vous suffit de contacter votre conseiller financier.

W FINANCE

Proximité ET DISPONIBILITÉ

Notre vocation : instaurer avec vous une relation privilégiée, donc pérenne. Votre conseiller financier se déplace chez vous et prend le temps de vous écouter. Il reste disponible en permanence.

Transparence ET INTÉGRITÉ

Chez W Finance, vous bénéficiez ainsi d'un accès permanent à toutes les informations concernant vos avoirs, les performances de votre patrimoine ou la conjoncture financière.

Enfin, votre conseiller s'engage à respecter rigoureusement l'ensemble des réglementations qui régissent notre métier, ainsi que la plus stricte confidentialité.

Expertise ET PERFORMANCE

Choisir W Finance, c'est tirer le meilleur parti d'une gamme de solutions performantes associées aux conseils permanents des experts juridiques, fiscaux et produits de notre siège social, qui viennent en soutien de notre réseau national.